

GEOGRAPHIE - Thème 2, question 2, cours 1

La « France en villes » :

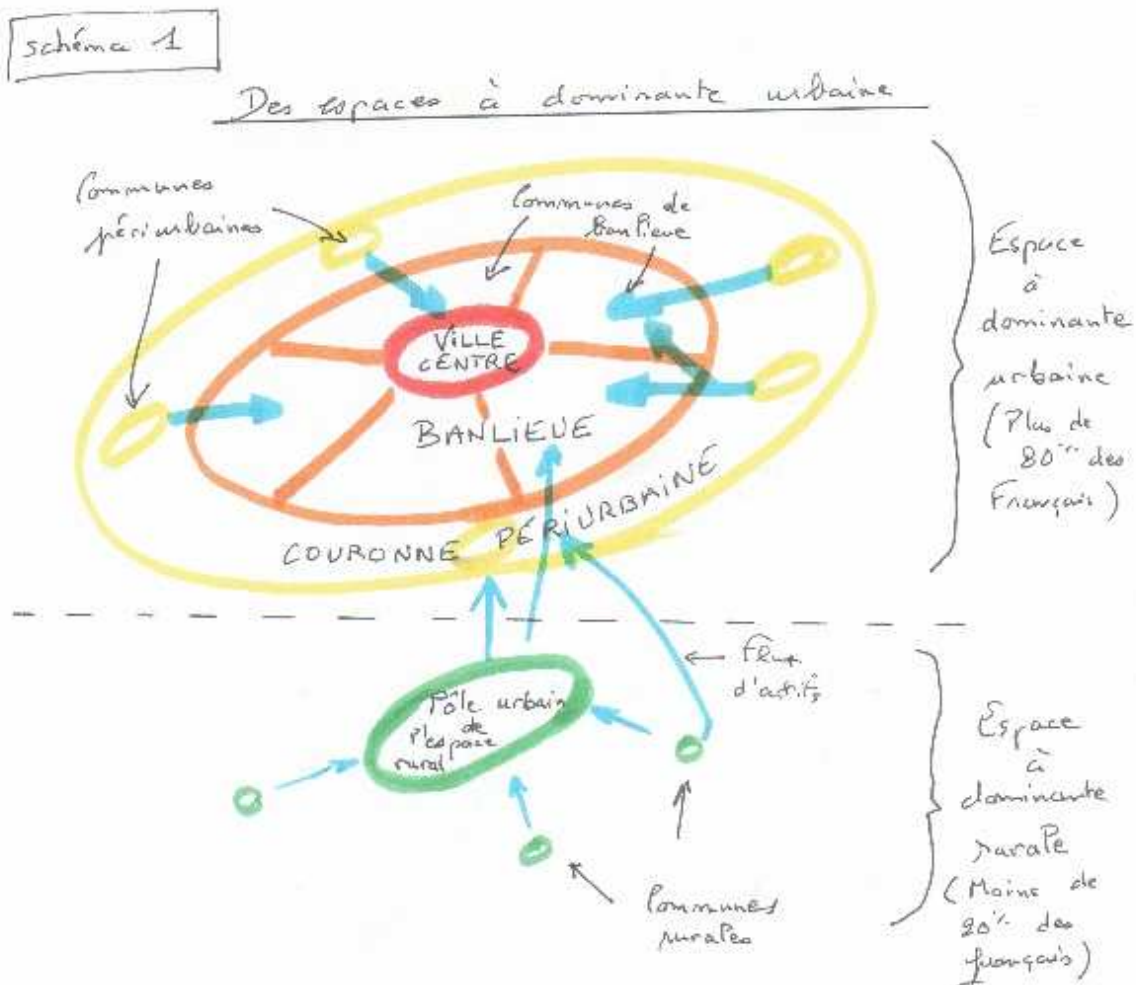
Mouvements de population, urbanisation, métropolisation.

I. Mouvements de population et urbanisation

1. La concentration des Français dans les villes

- Quatre français sur cinq sont des citadins. La population des communes urbaines (plus de 2 000 habitants agglomérés) représente plus de 75% de la population du pays. Mais plus de 80% des Français vivent dans des « espaces à dominante urbaine »

Schéma 1 :



- Les principales aires urbaines¹ en France sont Paris (près de 11 millions d'habitants, plus de 2 millions pour la ville-centre), Lyon (1,7 million), Marseille-Aix (1,5 million), Lille (1,15 million) et Toulouse (un peu moins d'un million). Les douze premières agglomérations françaises concentrent plus de 20 millions d'habitants.

Schéma 2 :



- La croissance des villes est inégale dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les villes moyennes qui ont absorbé l'exode rural jusqu'au milieu des années 1970 ont tendance à stagner. De même, certaines villes du Nord (Lens, Valenciennes), de l'Est et du Centre n'attirent plus des nouveaux habitants, tandis que les métropoles de l'Ouest (Nantes, Rennes, Bordeaux) et du Sud (Toulouse, Montpellier, Nice, Grenoble) sont très attractives et dynamiques.

2. L'étalement urbain

- L'étalement urbain, appelé également « périurbanisation », est un phénomène apparu dès les années 1960 et qui n'a fait que se renforcer depuis lors : des familles quittent les centres villes et les banlieues proches pour s'installer dans

¹ Ensemble formé par un pôle urbain, la ville-centre, et sa couronne périurbaine, c'est-à-dire l'ensemble des communes dont la majorité des actifs travaillent dans le pôle urbain.

des pavillons situés dans des communes rurales ou des petites villes proches d'une agglomération.

- L'extension spatiale des villes a été accompagnée par l'étalement des infrastructures liées au mode de vie urbain : zones d'activités économiques, infrastructures de transports, zones commerciales, parcs de loisirs, aéroports, etc.). La limite entre la ville et les espaces ruraux est donc devenue plus floue que par le passé.
- Cette périurbanisation s'est souvent effectuée de façon anarchique. La politique de la ville a donc pour objectif de maîtriser cette croissance urbaine, en intégrant dans la mesure du possible les exigences du développement durable (développement des transports collectifs, défi de l'intégration des Zones urbaines sensibles – ZUS, etc.).

3. L'armature urbaine de la France

- Le réseau urbain français est déséquilibré par la « macrocéphalie » parisienne. L'une des spécificités de la France réside dans le rôle joué par sa capitale : la hiérarchie urbaine du pays est dominée par Paris qui « polarise » (on trouve aussi parfois le terme « métropolise », cf. II) le territoire par la concentration des fonctions de commandement. La création de villes nouvelles à partir de la fin des années 1960, et la mise en place de métropoles d'équilibre ont en partie corrigé l'engorgement de Paris et limité sa domination sur l'ensemble du territoire.
- Au niveau régional, d'autres métropoles structurent le territoire, et le rééquilibrent dans une certaine mesure. Elles ont bénéficié d'aides au développement depuis plusieurs décennies, sont plus peuplées, et leurs activités de plus en plus diversifiées. En dehors du Bassin parisien organisé autour de Paris, l'armature urbaine française est la suivante :
 - Le système urbain du Nord-Pas-de-Calais est dominé par Lille, qui monopolise les relations avec Paris et focalise les échanges à l'intérieur de la région.
 - L'Est se structure autour de Strasbourg.
 - L'Ouest a pour métropole régionale Nantes, concurrencée par la croissance de Rennes.
 - Le Sud-Ouest réunit deux métropoles, Bordeaux et Toulouse.
 - Le Midi méditerranéen est dominé par Marseille, bien que Montpellier bénéficie d'une croissance plus forte et privilégie les relations avec Paris, tout comme Nice, plutôt qu'avec Marseille.
 - Enfin Lyon, capitale régionale et métropole de niveau national, seule ville de Province connectée avec la France entière.

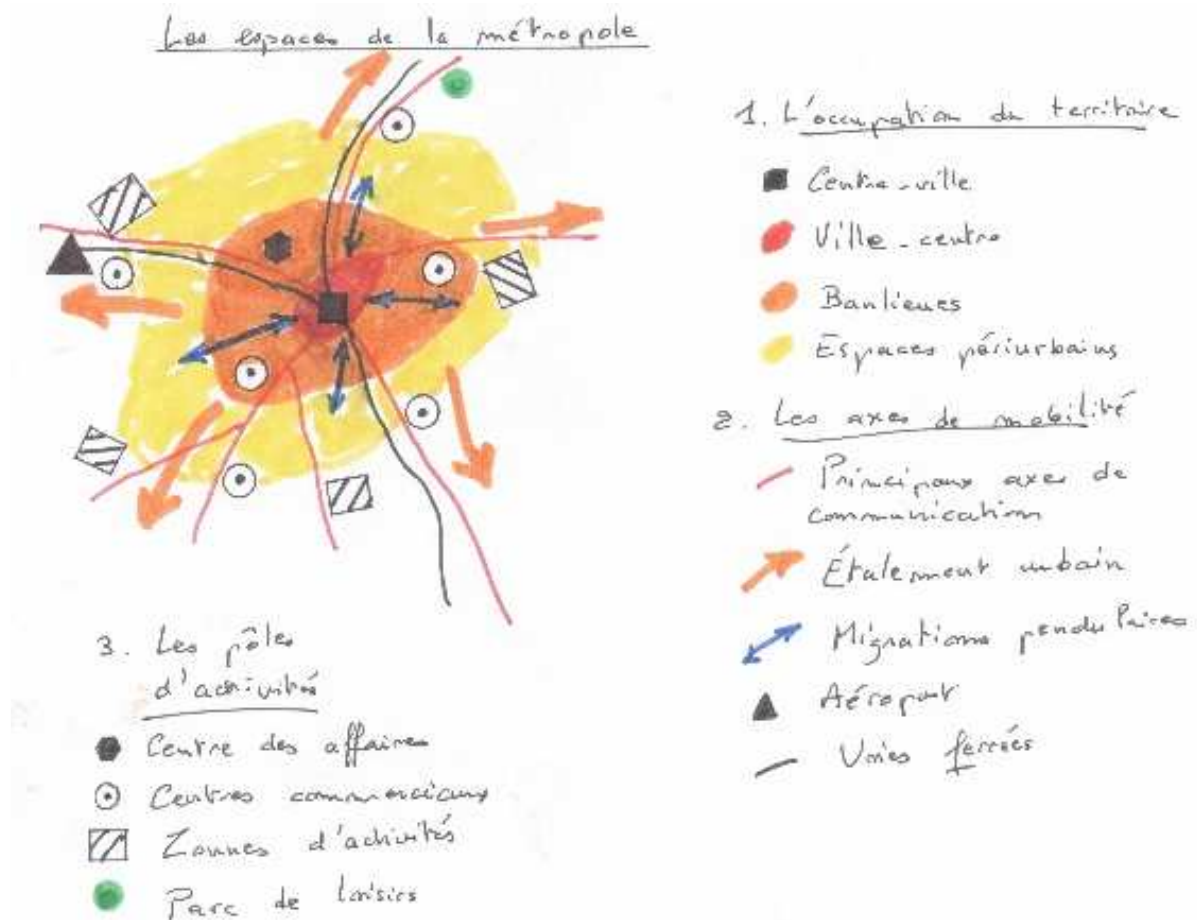
II. Un territoire inégalement métropolisé

1. Le phénomène de métropolisation

- La métropolisation se caractérise par une concentration croissante de la population, de la production de richesse, des services stratégiques et des fonctions de commandement dans les agglomérations. Ce processus n'est pas propre à la France : dans le cadre de la mondialisation, on assiste à un phénomène de « métropolisation » à l'échelle de la planète.

- C'est un processus qui existe à toutes les échelles : dès qu'une agglomération dépasse le seuil des 200 000 habitants, elle tente d'accéder au statut de métropole, afin de concentrer leur attractivité et leur influence. C'est pourquoi certaines villes tentent de s'associer dans des partenariats, afin d'acquérir un poids démographique et économique suffisant pour parvenir au rang de métropoles. C'est le cas, par exemple, de Rouen, le Havre et Caen.
- La métropolisation croissante inquiète les petites villes parce qu'elles subissent cette concentration urbaine : réduction des services publics, fermetures des gares, des hôpitaux, disparition de centres culturels ou sportifs, etc. Le phénomène entraîne donc un appauvrissement et une fragilisation du niveau inférieur de l'armature urbaine du pays.

Schéma 3 :

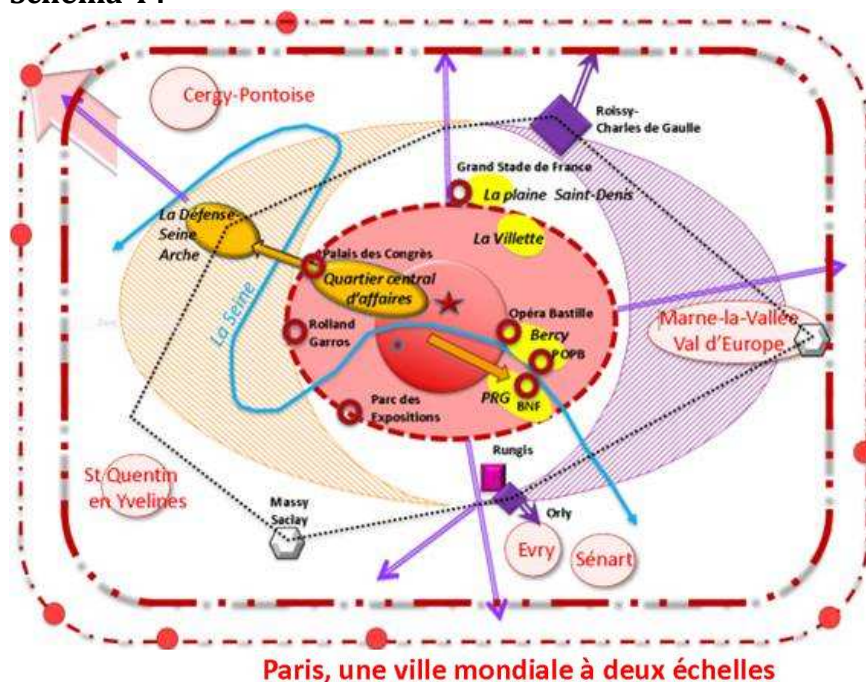


2. Paris, seule métropole globale en France

- Malgré la décentralisation, Paris monopolise toujours les fonctions de commandement dans les domaines politiques, économiques et culturels (médias, recherche scientifique, création artistique, etc.) La capitale est sept fois plus peuplée que Lyon ou Aix-Marseille et l'ensemble des réseaux de transports convergent vers Paris, ce qui renforce sa position dominante. Cette situation est unique en Europe, où Paris est la seule métropole « monocentrique » et « généraliste » (c'est-à-dire couvrant tous les secteurs d'activités économiques).

- Paris est donc la seule « ville-monde » ou « métropole globale » française : c'est un *hub* international ainsi qu'une plate-forme multimodale, avec les deux aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-De-Gaulle. Paris est aussi la capitale mondiale des salons, séminaires et congrès professionnels, ainsi que la première destination touristique au monde. Elle est également attractive pour l'implantation des sièges sociaux des entreprises internationales (**schéma 3**).
- Afin de conserver l'attractivité et la compétitivité de Paris, les autorités ont renoncé à affaiblir son poids au profit d'autres grandes villes françaises : le projet de Grand Paris, s'il ne fait pas l'unanimité, prévoit l'essor de pôles spécialisés proches de la capitale, comme le plateau de Saclay pour les sciences et les technologies, le Bourget pour l'aviation et le tourisme d'affaires, la Plaine Saint-Denis pour les industries et le développement du numérique.

Schéma 4 :



1. Paris : capitale historique en mutation

- Limites du Paris intra-muros
- L'hypercentre : cœur décisionnel et patrimonial (attractivité touristique)
- La bourse historique
- Les équipements culturels de niveau mondial
- UNESCO : siège d'une organisation internationale
- La mutation des quartier d'affaires du centre vers l'Ouest....
- L'axe universitaire majeur: du quartier Latin à l'Est et au Sud parisien
- La requalification des quartiers du Nord et Est après réaménagements

2. Le Grand Paris : l'intégration progressive d'un vaste espace régional.

- La région Île de France
- Le grand Paris : le bassin parisien
- L'étape du desserrement: les villes nouvelles en Ile de France
- L'étape de l'intégration dans la zone d'influence des villes de la grande auréole du Bassin parisien
- L'axe de la Basse Seine
- Technopôle, centre de recherche, de rang européen
- L'espace de conception
- Rungis, marché d'intérêt national (anciennes Halles déconcentrées)
- Aéroport international, hub et plate-forme multimodale
- Les principales infrastructures autoroutière et ferroviaire, ouverture vers l'espace national et européen
- L'espace logistique (transport, fret ..)
- Lignes de métro du projet Grand Paris

Groupe lycée académie de Paris avril 2011

3. Les métropoles régionales

- Grâce à la politique de décentralisation, les autres métropoles françaises sont également dynamiques, même si elles n'ont pas le poids international de certaines métropoles européennes. Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Strasbourg et Nice ont bénéficié du processus de métropolisation et renforcé leur attractivité.
 - Elles structurent leur territoire grâce à leurs équipements : universités, CHU, lieux culturels, commerces spécialisés, infrastructures de transports, pôles de compétitivité, etc. Pour renforcer leur attractivité, elles concluent des partenariats avec d'autres métropoles européennes, en particulier lorsqu'elles sont localisées dans un espace transfrontalier. Elles ont également mené des politiques de rénovation des centres villes et de nouveaux quartiers.
 - Derrière ce premier réseau, de nouvelles métropoles régionales émergent depuis quelques années. Grenoble s'est ainsi dotée de centres de recherches et d'universités et attire des entreprises de haute technologie. Elle abrite en particulier le premier centre européen consacré aux nanotechnologies. On peut également citer les technopôles de Rennes ou de Nancy. A l'inverse, certaines métropoles régionales perdent de leur influence, comme Metz ou Saint-Etienne.
-